



# PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2024

## Contexte

Le SAGE du Bassin Houiller a été approuvé le 27 octobre 2017 et la Région Grand Est est la structure porteuse pour accompagner la CLE dans la mise en œuvre du SAGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un programme de travail est établi pour les 3 prochaines années, celui coïncidant avec le début du mandat des membres de la nouvelle CLE.

Sur la base de ce programme de travail, la CLE sollicitera la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour le financement de l'animation du SAGE et pour les études conduites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

## Programme de travail 2022-2024

Le programme de travail pour la période 2022-2024 s'inscrit dans la continuité de ce qui a été défini et adopté par la CLE au début de la mise en œuvre. Aussi, celui-ci se décline suivant 4 objectifs :

- Garantir la bonne mise en œuvre du SAGE
- Atteindre les objectifs du SAGE
- Anticiper les évolutions du territoire
- Faciliter la mise en œuvre du SAGE

## Le plan de communication validé en 2018 sera poursuivi, il a pour objectif de :

- Faire connaître le SAGE
  - Editer et diffuser des plaquettes de présentation du SAGE
  - Alimenter et mettre à jour le site internet dédié ; diffuser une newsletter
  - Sensibiliser, informer les élus du territoire à l'outil SAGE, et aux enjeux eaux du territoire auprès des nouveaux membres de la CLE
- Valoriser le SAGE
  - Mettre à la disposition des collectivités des articles « prêts à publier » pour leurs bulletins d'information ou sites internet relatifs à l'actualité du SAGE
  - Organiser une journée annuelle du SAGE (colloque permettant de valoriser des retours d'expérience sur le Bassin Houiller)
  - Attribuer le « Label SAGE » aux actions participant à l'atteinte des objectifs du SAGE

## Détail du programme de travail

Objectif 1: Garantir la bonne mise en œuvre du SAGE	
<p><b><u>Mission 01-1 Installer la nouvelle CLE et son bureau, assurer leur bon fonctionnement et assurer le secrétariat.</u></b></p> <p>L'équilibre et une bonne représentativité du territoire au sein de la prochaine CLE ont été recherchés, information et sensibilisation des nouveaux membres à l'outil SAGE. Au quotidien, les missions de secrétariat sont assurées par les animatrices du SAGE, notamment la préparation des réunions de Bureau, de CLE, et des différents groupes de travail. Elles représentent également la CLE lors des différentes réunions et comités auquel le SAGE est associé (comité sécheresse, cartographie des cours d'eau, PAOT, GIAM...)</p>	Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE
<p><b><u>Mission 01-2 Emettre un avis sur les dossiers d'autorisation et suivre leur prise en compte</u></b></p> <p>Le code de l'environnement prévoit la consultation de la CLE des SAGE sur les dossiers réglementaires d'autorisation loi sur l'eau ou les documents d'urbanisme. Dans ce cadre, les animatrices du SAGE étudient les dossiers reçus au fil de l'eau, en font une synthèse, rédigent une proposition d'avis qu'elles soumettent aux membres de la CLE (ou le cas échéant au bureau de la CLE) et transmettent l'avis amendé dans les délais impartis. Le nombre de dossiers est variable d'une année sur l'autre. Les dossiers reçus pour avis peuvent également faire l'objet d'un accompagnement plus fin auprès des acteurs locaux (voir mission 02-2)</p>	Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE
<p><b><u>Mission 01-3 Identifier sur l'ensemble du territoire du SAGE les maîtres d'ouvrages potentiellement concernés par la mise en œuvre du SAGE.</u></b></p> <p>La mise en œuvre repose en partie sur les actions initiées par les collectivités, les nouvelles compétences qui leur sont confiées nécessitent parfois qu'elles soient identifiées, sensibilisées et accompagnées.</p>	Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE
<p><b><u>Mission 01-4 Etablir et mettre à jour un tableau de bord du SAGE</u></b></p> <p>Le suivi de la mise en œuvre du SAGE passe au préalable par l'élaboration d'un tableau de bord. Cette mission pourrait être réalisée par un prestataire, qui serait missionné pour l'ensemble des SAGE portés par la Région. Le tableau de bord sera alors proposé à la CLE, et servira à l'élaboration du rapport annuel de la CLE.</p>	Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE

Objectif 2 : Atteindre les objectifs du SAGE	
<p><b><u>Mission 02-1 Faciliter la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans les PAOT.</u></b></p> <p>Identification des thématiques ou des actions pour lesquelles la CLE peut apporter une plus-value quant à leur mise en œuvre. Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrages concernés et participation aux travaux de mise à jour du prochain PAOT</p>	Enjeu A : préserver et restaurer les milieux naturels Enjeu B : améliorer la qualité des ressources en eau

<p><b><u>Mission 02-2 Accompagner la prise en compte du SAGE dans le cadre des différents projets portés par les acteurs locaux, et coordonner les actions des maîtres d'ouvrages pour une réflexion à une échelle adaptée</u></b></p> <p>Les animatrices veillent à l'intégration des enjeux du SAGE dans les projets des acteurs locaux et le cas échéant elles peuvent être amenées à les accompagner. Une information sur les orientations du SDAGE sera conduite, notamment pour inciter les collectivités à avoir recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales. Le SAGE sera facilitateur pour la définition des mesures visant à retrouver le bon Etat des eaux à l'échelle des bassins versants.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>
<p><b><u>Mission 02-3 Accompagner la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme</u></b></p> <p>Il existe un rapport de compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme. Les animatrices du SAGE veillent à ce que les enjeux eaux et biodiversité soient bien intégrés à la fois en termes de zonage et de prescriptions dans les documents d'urbanisme. Elles seront associées au moment de la révision des documents d'urbanisme. Une vigilance sera donnée quant à l'amélioration de la connaissance des zones humides, existantes et à venir, et leur protection.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>
<p><b><u>Mission 02-4 Mobiliser les acteurs du bassin houiller sur l'étude hydrologique sur les bassins versants Rosselle et Bisten</u></b></p> <p>Des solutions fondées sur la nature seront recherchées, en concertation avec les acteurs du territoire. L'étude doit permettre de trouver des solutions fondées sur la nature, qui d'une part vise à limiter l'impact de la remontée de la nappe en zone urbanisée, et d'autre part, vise à améliorer la résilience du territoire à long terme.</p>	<p>Enjeu C : appréhender la remontée de nappe</p>

<b>Objectif 3 : Anticiper les évolutions du territoire</b>	
<p><b><u>Mission 03-1 Utiliser la CLE comme instance d'information sur le sujet de l'après-mines</u></b></p> <p>Il existe un groupe d'information dédié sur le sujet de l'Après-Mine (le GIAM), et un comité de suivi de la remontée de la nappe, tous deux gérés par l'Etat. Le rôle de SAGE est de suivre ses travaux et les opérations engagées ou à venir et d'informer les membres de la CLE, et de les mettre en perspective avec la gestion globale des ressources en eau sur le territoire</p>	<p>Enjeu C : appréhender la remontée de nappe</p>
<p><b><u>Mission 03-2 Suivre l'étude hydrologique sur les bassins versants de la Bisten et de la Rosselle et anticiper l'évolution de la remontée de la nappe</u></b></p> <p>En complément des études Geoderis, la Région a lancé fin 2019, sur demande de la CLE, une étude sur les conséquences en surface de la remontée de nappe, assortie de propositions de mesures fondées sur la nature pour limiter l'impact en zones urbanisées. En 2022, le rôle des animatrices du SAGE sera de relancer cette étude, mise en suspens car en attente d'éléments produits suite à l'annonce de la ministre de l'écologie quant aux nouveaux engagements pris par l'Etat. Un groupe de travail dédié suivra cette étude, et une concertation avec les acteurs du territoire sera mise</p>	<p>Enjeu C : appréhender la remontée de nappe</p>

<p>en place pour définir des solutions fondées sur la nature qui permettront de préserver le bâti, et d'améliorer la résilience du territoire.</p>	
<p><b><u>Mission O3-3 Recueillir et valoriser les données existantes pour partager une vision commune du fonctionnement hydrologique des bassins versants Rosselle et Bisten</u></b>  Il n'existe pas d'observatoire de surveillance de la qualité et de la quantité des eaux du Bassin Houiller. Il serait intéressant de disposer d'un tel outil afin de partager une vision commune des enjeux eau sur ce territoire. Les contours d'un tel outil reste à définir avec les membres de la CLE.  Un outil cartographique est en cours de développement par un service dédié de la Région, avec pour intention, à terme, de le mettre à disposition du grand public, via le site internet du SAGE.</p>	<p>Enjeu C : appréhender la remontée de nappe</p> <p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>
<p><b><u>Mission O3-4 Initier des réflexions et des débats au sein de la CLE</u></b>  L'Etat s'engage à pomper les eaux dans la nappe des GTi pour rabattre la nappe, et les eaux seront rejetées dans le cours d'eau le plus proche. Le sujet de la valorisation de ces eaux pourra être débattu en CLE.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>

Objectif 4 : Faciliter la mise en œuvre du SAGE	
<p><b><u>Mission 04-1 Faire connaître le SAGE</u></b>  Pour communiquer sur les enjeux du SAGE et son actualité, un site internet a été créé <a href="https://sagebassinhouiller.grandest.fr/">https://sagebassinhouiller.grandest.fr/</a> , mutualisé avec celui du SAGE BF. Il est nécessaire de le mettre à jour, et de s'en servir comme d'un relai d'information auprès des collectivités, et de créer des liens entre les collectivités et le site du SAGE. Une newsletter permettrait de rendre compte des dernières actualités du territoire dans le domaine de l'eau.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>
<p><b><u>Mission 04-2 Valoriser le SAGE</u></b>  Afin d'initier une dynamique vertueuse sur le territoire du SAGE, il est nécessaire de montrer la mise en œuvre d'actions participant à l'atteinte des objectifs du SAGE. La CLE va communiquer sur les actions qui ont reçu le label SAGE, en réalisant des fiches de présentation dédiées à chaque action, communiquées aux acteurs du territoire, sur le site internet, et transmises aux collectivités pour qu'elles relayent l'information. Une vidéo pourrait permettre de recueillir les témoignages des acteurs ayant reçu le Label, et serait un support privilégié pour le prochain appel à candidature pour le Label SAGE.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>
<p><b><u>Mission 04-3 Présenter à la CLE les actions menées en faveur de la préservation des ressources en eau</u></b>  La CLE sera un lieu d'échange, où les sujets d'actualités, des retours d'expériences, ou des actions menées par les acteurs du territoire en faveur de la ressource en eau et des milieux seront présentés, afin d'impulser une dynamique au sein du territoire - des sorties sur site pourront appuyer ces présentations.</p>	<p>Enjeu D : Mettre en œuvre le SAGE</p>